



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

**Absent** :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.17.032 - Prévention des risques professionnels

**Le Maire expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001 rendant obligatoire la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L 4121-1 et R 4121-1,

Considérant que la CNRACL peut apporter son aide aux Collectivités dans le domaine de la prévention par le biais du Fonds National de Prévention (FNP),

Monsieur le Maire propose de mettre en place une stratégie et des actus de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Pour ce faire, la Collectivité peut s'adjoindre les services de prestataires extérieurs.

La Collectivité formalise son engagement et présente son dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations gestionnaire du FNP.

Dans le cadre du dossier de demande de subvention, la présente délibération vaut engagement de la Collectivité qui manifeste ainsi sa volonté de :

- Progresser dans un domaine précis de santé et sécurité au travail,
- Mettre en œuvre une démarche participative,
- Pérenniser les moyens dédiés à la prévention des risques professionnels.

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 13 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De s'engager à évaluer les risques professionnels en vue de l'élaboration d'un document unique conforme au code du travail, mettre à jour annuellement ce document et le plan d'actions arrêté et pérenniser cette démarche par la suite.
- De solliciter l'attribution d'une subvention du Fonds National de Prévention
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017 .  
et publication ou notification le : 25 avril 2017 .



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-17-032

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-04-25T11-16-58.01 ( MI205657854 )

Identifiant unique de l'acte :  
045-214501694-20170425-DL-17-032-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Prévention des risques professionnels

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [DL.17.032-RH-prevention des risques professionnels.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 11:16

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 11:16

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 11:23